

tins catholiques qui ne veulent plus voir dans la Papauté qu'une institution qui a fait son temps.

Le *Times* admet d'abord que l'Italie et Rome ont besoin du Pape :

“ Si le Pape, dit-il, a besoin de Rome, ce qui semblerait être une des premières conditions de son existence, il est aisé de prouver que Rome et l'Italie ont également besoin du Pape, et ont autant d'intérêt que l'Eglise elle-même à écarter la nécessité d'une "seconde captivité de Babylone.”

Le *Times* parle ensuite de la régénération de l'Italie qu'il appelle le travail de la démolition, de l'expulsion des évêques et de la confiscation des biens du clergé piémontais pour le très-catholique gouvernement italien, mais il n'a pas le courage de dire que ce sont là autant d'actes de brigandage. Le *Times* admet, bien plus, il affirme que l'Italie ne pourra jamais abolir le prêtre, que dans toutes ses relations sociales elle a besoin de son concours et de son influence ; il est vrai que pour adoucir ce que peut avoir de blessant cet aveu pour l'oreille de ses lecteurs, il ajoute que l'Italie peut aussi chercher à perfectionner le prêtre.

Enfin le *Times* admet que la Papauté est une des gloires de l'Italie et qu'un Pape peut être aussi bon roi que bon patriote. “ Un Alexandre ou un Innocent, un Jules ou un Sixte, voire même un Pie IX, peuvent être, dit-il, cités comme preuves qu'un Pape sait être tout aussi bon patriote que bon roi.”

Si le *Times* avait voulu être un peu plus franc, il aurait pu ajouter, en restant parfaitement d'accord avec la vérité historique, que la Papauté a été associée à toutes les grandes œuvres ; que c'est elle qui a protégé jusqu'à ce jour l'Europe contre l'envahissement des doctrines subversives qui s'attaquent indistinctement aux autels et aux trônes ; que toutes les puissances du monde, la protestante Angleterre, comme les autres, sont intéressées à son maintien, parce que, le jour où elle s'écroulera sous la cognée révolutionnaire, tous les peuples et tous les trônes seront menacés de se briser par le contre-coup.

—Le gouvernement italien se propose de désarmer aussitôt que la paix avec l'Autriche sera conclue. On croit généralement que les Ministres dissoudront le Parlement actuel et en convoqueront un nouveau dans lequel prendra place les députés de la Vénitie. Après l'approbation du traité de paix par ce Parlement, le ministère subirait un remaniement plus ou moins considérable et peut-être même serait remplacé.

La Prusse a conclu successivement la paix avec le Grand Duché de Bade, avec le royaume de Wurtemberg, avec le royaume de Bavière et avec l'empire d'Autriche ; elle s'est annexé le Hanovre, la Hesse-Electorale, le duché de Nassau et la ville

libre de Francfort ; elle traite encore avec la Saxe, la Hesse, la Saxe-Meiningen et la principauté de Reuss : autant de faits qui complètent la dissolution de la Confédération germanique. Outre un agrandissement territorial, la Prusse retire de la guerre d'énormes compensations pécuniaires, qu'elle se fait payer par tous les Etats qui ont pris les armes contre elle.

—La santé du Saint-Père continue d'être très-bonne.

Au milieu de ses propres épreuves, Sa Sainteté vient de donner à la Belgique un nouveau témoignage de sa sollicitude et de son affection. Il a prescrit à S. Ex. Mgr. Oreylia de San-Stefano, son nonce à Bruxelles, de remettre de sa part, au doyen d'Anvers, une somme de 2,000 francs pour les victimes les plus nécessiteuses de l'incendie de la place Sainte-Walburge.

—Aux termes d'une Notification de S. Ex. Mgr. Ferrari, ministre des finances, en date du 29 Août, la convention postale franco-romaine est mise à exécution à partir du 1er septembre.

Il faut applaudir sans réserve à une mesure qui rendra moins onéreux les rapports des fideles de la presque totalité du globe avec Rome et l'échange des journaux, des livres et des lettres d'affaires entre l'Etat Pontifical et les autres Etats.

L'abonnement d'un an à un journal quotidien de Paris se trouve diminué à Rome de 36 francs par an.

—Une cloche particulière se fait entendre chaque soir dans les appartements du Pape et sonne *l'heure des morts*. Pie IX ne manque jamais d'obéir à ce son funèbre qui lui rappelle les souffrances de ceux de ses enfants qui ne sont plus de ce monde ; et il prie pour les morts. Cette pratique de prier tous les soirs pour les morts au Vatican, n'est d'ailleurs pas nouvelle, et ce *De profundis de Pie IX*, comme on l'a appelé, a été, du moins depuis l'année 1736, le *De profundis* de tous les Papes qui l'ont précédé. Ce fut, en effet, en 1736, le 14 du mois d'août, que le Souverain Pontife Clément XII, pour exciter la piété des fideles à l'égard des pauvres morts, accorda, le premier, à tous les chrétiens par son bref : *Cœlestis ecclesie thesaurus*, une indulgence de 100 jours chaque fois qu'au son de la cloche, à une heure de nuit, ils réciteront dévotement le *De profundis*, suivi du *Requiem æternam*, pour les âmes du purgatoire.

—Plusieurs journaux ont entretenu le public de la mise en vente, à la salle Drouot à Paris, d'une lettre écrite, quatre jours avant son mariage, par S. M. l'Impératrice Eugénie à M. Berger, préfet de la Seine, pour le charger de remercier le conseil municipal de